

18ème Course de Côte Régionale de Saint Pierre de Varengueville

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE-NORMANDIE
(Organisateur Administratif)
avec le concours de
L'ASSOCIATION TEAM RALLYE VALLEE DE L'AUSTREBERTHE
(Organisateur Technique)

Organisent les 20 & 21 AVRIL 2019

Sous le patronage de la municipalité de Saint Pierre de Varengueville

Une épreuve automobile régionale dénommée :

18ème Course de Côte Régionale de Saint Pierre de Varengueville

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2019 coefficient 1
Le Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2019

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le N°95 en date du **04/02/2019** et la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie sous le N°13 en date du **04/02/2019**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M M. AUBERT	Licence n°40515
Commissaires Sportifs	M D. GAILLARD M M. TESNIERE	Licence n°53250 Licence n°125487
Directeur de Course	M J. FRANCOISE	Licence n°115323
Directeur de Course Adjoint	M F. HELYE	Licence n°
Commissaires Techniques Responsable	M J. SALENNE	Licence n°18219
Commissaires Technique	M W. BLOT	Licence n°
Commissaire Technique	M S. CHAMPROBERT	Licence n°18483
Chargé des relations avec les Concurrents	M C. LALLEMODE	Licence n°89257
Relation concurrents (PARC)	M G. GREUET	Licence n°2653
Chargé de la mise en place des moyens	M T. DUPONT	Licence n°37188
Chargé des Commissaires de route	M A. VIANDIER	Licence n°13368
Chronométrateurs / Classements	M R. VOISIN	Licence n°211834
Chronométrateur Départ LIGNE	M P. JEGOU	Licence n°3899
Chronométrateur Arrivée	M H. HAREL	Licence n°
Médecin	Dr. PERA	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 16/04/2019 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le **18/04/2019** à minuit sur www.asahn.org

Vérifications administratives le **20/04/2019 de 14h30 à 18h30**, et le **21/04/2019 de 8h00 à 10h00** Parc Concurrents

Vérifications techniques le **20/04/2019 de 14h45 à 18h45**, et le **21/04/2019 de 8h15 à 10h15** Parc Concurrents
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **21/04/2019 à 10h30** Parc Concurrent.
Essais non chronométrés le **21/04/2019 de 9h00 à 10h45** au Parc Concurrents.
Essais chronométrés le **21/04/2019 à 11h00**.
Briefing des pilotes le **21/04/2019 à 13h30**.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **21/04/2019 à 13h30**.
Briefing des Commissaires le **21/04/2019 à 08h00** au Parc Concurrents

Course

- **1^{ère} montée le 21/04/2019 à partir de 13h45**
- **2^{ème} montée le 21/04/2019 à partir de 15h00**
- **3^{ème} montée le 21/04/2019 à partir de 16h15**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 1/2 h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Remise des coupes 1/2 heure après la fin du Régime de Parc Fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} Réunion : le **21/04/2019 à 9h00**.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **20/04/2019 de 14h30 à 18h30**, et le **21/04/2019 de 8h00 à 10h00** Parc Concurrents
Vérifications techniques le **20/04/2019 de 14h45 à 18h45**, et le **21/04/2019 de 8h15 à 10h15** Parc Concurrents
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage DUJARDIN Saint Pierre de Varengeville

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

TITRE DE PARTICIPATION

Conditions de délivrance

- Etre titulaire du permis de conduire.
- Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Ne pas être sous le coup d'une suspension de licence.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **21/04/2019 à 10h15**.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **21/04/2019 à 9h00**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association RALLY-GT
7 rue Maria Chapdelaine 14600 HONFLEUR
rvoisin@rallygt.fr
Tél : 06-51-77-62-54

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et ayant joint leur règlement avant le **16/04/2019 à minuit**, cachet de la poste faisant foi.

Les chèques seront libellés à l'ordre de :

Team Rallye Vallée de l'Austreberthe

Les chèques seront déposés en banque le mardi 23 avril 2019

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Saint Pierre de Varengewille a le parcours suivant : Route du Paulu, Saint Pierre de Varengewille

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ D 86

Arrivée D 86

Pente moyenne 4,5%

Longueur du parcours 1500m

Modalité de retour au départ : Route de course

Parc de départ Carrefour D 86 - D 143

Parc d'arrivée Chemin de Villers

6.2P. ROUTE DE COURSE :

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du parc Pilotes.

6.3P. FILE DE DEPART :

File de départ (en ligne)

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENTS

- Parking du Paulu

Les emplacements ci-dessus sont les SEULS autorisés et obligatoires.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 9h00 heures, le samedi 20 avril 2019.

Les remorques seront **obligatoirement garées en arrière du parking du Paulu.**

Un seul véhicule accompagnateur sera accepté dans les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : à l'emplacement des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrents Voitures Fermées
- pendant les essais et la course au Parc Concurrent Voitures Fermées
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc Concurrents Voitures Fermées

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Parking du Paulu de 8h00 à 19h00.

Téléphone permanence n° **06 13 37 55 27 – M. Thierry DUPONT**

Centre de secours le plus proche : Hôpital Charles NICOLE ROUEN Téléphone **18**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant le PC, le 21/04/2019 à 13h30

La présence de tous les pilotes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : INTERDIT

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes se déroulera le 21/04/2019 1/2 heure après l'ouverture du Parc Fermé, sur le Parc fermé.

Les coupes suivantes seront distribuées :

- Les 3 premiers au scratch
- Les 3 premiers de chaque groupe
- Les 3 premiers de chaque classe (en fonction du nombre de concurrent dans chacune de celles-ci).
- Une coupe sera remise à la première concurrente féminine.

Les coupes ne sont pas cumulables

Une coupe sera remise à un commissaire tiré au sort.